

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 JUN 2018**

Délibération
n° 2018.06.047.B

**Achat de fournitures
administratives :
avenants 1 aux lots
n°1, n°4 et n°5**

LE QUATORZE JUIN DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **08 juin 2018**

Secrétaire de séance : Jean REVEREAULT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DUROCHER, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Denis DOLIMONT, François ELIE, Guy ETIENNE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, François NEBOUT, Roland VEAUX, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2018

**DELIBERATION
N° 2018.06.047.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

ACHAT DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES : AVENANTS 1 AUX LOTS N°1, N°4 ET N°5

Par délibération n°52B du 19 mai 2016, le bureau communautaire a approuvé la constitution d'un groupement de commandes et le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'achat de fournitures administratives – 6 lots.

La commission d'appel d'offres du 12 janvier 2016 a décidé d'attribuer les accords-cadres aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Papier « copieur » : Entreprise BURO PRO - 76 rue du 18 juin - 17138 PUILBOREAU
- Lot n°4 : Fournitures scolaires maternelles : Entreprise BURO PRO - 76 rue du 18 juin - 17138 PUILBOREAU
- Lot n°5 : Fournitures scolaires primaires : Entreprise BURO PRO - 76 rue du 18 juin - 17138 PUILBOREAU

La forme des contrats est l'accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande sur la base de prix unitaires, sans engagement sur un montant minimum ni maximum : ce type de contrat correspond à l'ancienne notion de marché à bons de commande.

Il convient de passer un avenant n°1 pour ces 3 lots, car l'activité de la société BURO PRO est reprise par la société Scool Office Développement BURO PRO SCOLAIRE – dont le siège social est situé avenue du 18 juin - ZAC de Beaulieu – 17138 PUILBOREAU.

Ces avenants n'ont aucune incidence financière.

Je vous propose :

D'APPROUVER les avenants n°1 aux lots n°1, n°4 et n°5 relatifs à l'achat de fournitures administratives, ayant pour objet la reprise de l'activité de la société BURO PRO par la société Scool Office Développement BURO PRO SCOLAIRE.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3ème Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer lesdits avenants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

25 juin 2018

Affiché le :

25 juin 2018